

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

#### TRANSPORTS

**Arrêté du 28 mars 2019 portant majoration des salaires forfaitaires servant de base de calcul des contributions des armateurs, des cotisations et de certaines prestations des marins du commerce, de la plaisance, de la pêche et des cultures marines**

NOR : TRAT1908343A

La ministre des solidarités et de la santé, le ministre de l'action et des comptes publics et la ministre auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le code des transports, notamment son article L. 5553-5 ;

Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale pour 2019, notamment son article 68 ;

Vu le décret n° 52-540 du 7 mai 1952 modifié relatif au salaire forfaitaire servant de base au calcul des cotisations des marins et des contributions des armateurs au profit des caisses de l'établissement national des invalides de la marine, notamment son article 1<sup>er</sup>,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Les salaires forfaitaires servant de base au calcul des contributions des armateurs et des cotisations et des pensions des marins du commerce, de la plaisance, de la pêche et des cultures marines sont fixés, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, conformément au tableau ci-dessous :

BASE DE CALCUL		
DES CONTRIBUTIONS, COTISATIONS ET PENSIONS		
APPLICABLE AU 1 <sup>ER</sup> AVRIL 2019		
CATEGORIES	SALAIRES FORFAITAIRES en euros	
	PAR AN	PAR JOUR
1	12 805,95	35,57
2	15 927,33	44,24
3	19 048,01	52,91
4	21 012,23	58,37
5	22 425,74	62,29
6	23 204,08	64,46
7	24 644,89	68,46
8	25 939,15	72,05
9	27 109,00	75,30
10	28 807,76	80,02
11	31 916,66	88,66
12	33 955,26	94,32
13	36 731,04	102,03
14	39 506,88	109,74
15	42 585,53	118,29
16	45 846,53	127,35
17	49 831,63	138,42
18	54 914,28	152,54
19	60 448,37	167,91
20	66 417,16	184,49

**Art. 2.** – Le directeur des affaires maritimes, la directrice du budget et la directrice de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 28 mars 2019

*La ministre auprès du ministre d'Etat,  
ministre de la transition écologique  
et solidaire, chargée des transports,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur des affaires maritimes,  
T. COQUIL*

*La ministre des solidarités  
et de la santé,*

Pour la ministre et par délégation :

*Le sous-directeur des retraites et des institutions  
de la protection sociale complémentaire  
de la direction de la sécurité sociale,*

J.-L. MATT

*Le ministre de l'action  
et des comptes publics,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*La sous-directrice  
de la 6<sup>e</sup> sous-direction  
de la direction du budget,*  
M. CHANCHOLE